

INFO VILLAGE

Mai 2024



AGENDA DU MOIS

Vendredi 3 mai:

Permanence élections de 14h à 16h *Mairie*

Dimanche 5 mai:

Épreuve du NeTathlon à Ruffey-lès-Échirey

Mercredi 8 mai :

Commémoration de la Victoire du 8 Mai 1945 10h30 - *Monument pour la Paix*

Samedi 11 mai :

Les Parcours du Coeur à Couternon

Mercredi 15 mai:

Après-midi Jeux vidéo "Mario Kart & Deluxe" à l'Espace Rabelais Bibliothèque municipale

Samedi 18 mai :

Randonnée avec l'OSCL à Gevrey-Chambertin

Samedi 25 et Dimanche 26 mai :

Marché artisanal organisé par l'OSCL Salle polyvalente

Mardi 28 mai :

Conseil municipal Mairie

VIE MUNICIPALE





Patricia GOURMAND Maire d'ASNIÈRES-LÈS-DIJON et le Conseil municipal

ont le plaisir de vous convier à la cérémonie de commémoration de la *Victoire du 8 Mai 1945*.

> Mercredi 8 Mai 2024 à 10h30 au Monument pour la Paix.

Nous comptons sur votre présence pour venir commémorer cette date importante dans notre histoire de France.

À l'issue de la cérémonie, un apéritif convivial sera offert par la Municipalité à la Salle des Fêtes et la Compagnie Âpre Est La Pluie présentera des ateliers de théâtre.



Pour bien vivre ensemble, évitons de gêner nos voisins

Avec le printemps, viennent les occasions de profiter des beaux jours pour l'entretien des jardins et des maisons, les réceptions, et pourquoi le farniente, dans un environnement calme et serein, et pour cela :

Les activités bruyantes (tondeuses, motoculteurs, outillage électrique) sont limitées.

Les jours ouvrables : de 8h à 12h et de 13h30 à 19h30

Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

Les feux de résidus de jardinage, de bricolage ou d'ordures sont interdits.

Le brûlage des déchets dits verts (éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillages et autres pratiques similaires) est interdit, en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental type.

La hauteur maximale autorisée pour les haies est de 2m. La largeur ne doit pas empiéter sur le terrain limitrophe, surtout si c'est un trottoir. Poussettes et piétons doivent circuler sans gêne.

Tous les déchets verts doivent être apportés à la déchetterie, ou mieux compostés chez soi mais uniquement à l'aide d'un composteur muni d'un couvercle et aux normes.

Les propriétaires et possesseurs d'animaux

Les propriétaires d'animaux domestiques sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne quelconque pour le voisinage. Les déjections canines sur le domaine public doivent être ramassées immédiatement.





CIRCULATION

Modification de la circulation les 2 & 3 mai rue du Bois des Grottes



En raison d'un déménagement, la circulation rue du Bois des Grottes sera perturbée le jeudi 2 mai de 8h à 19h et le vendredi 3 mai de 8h à 13h.

La rue du Bois des Grottes sera barrée du numéro 7 au numéro 26 dans les deux sens.

Une déviation sera mise en place par le chemin de l'Abreuvoir et l'allée du Grand Trembloy dans le sens nordsud et par la rue Claude Deschault dans le sens sud nord.

L'accès des riverains est maintenu.

Merci de votre compréhension !

Un appel à chacun : entretenir le trottoir devant chez soi

Nous lançons un appel à chaque habitant, à chaque famille, à chaque propriétaire : prenons tous part à l'entretien du trottoir devant chez nous. Voici quelques actions simples mais significatives que nous pouvons tous entreprendre :

- 1. Désherber régulièrement : consacrons quelques minutes chaque semaine pour arracher les mauvaises herbes qui poussent. Cela améliorera l'aspect visuel, et empêchera la détérioration du revêtement.
- 2. Ramasser les déchets : avant de rentrer chez vous, jetez un coup d'oeil rapide au trottoir. Si vous remarquez des déchets, prenez l'initiative de les ramasser et de les mettre à la poubelle. Cela contribuera à maintenir notre village propre et accueillant pour tous.
- 3. Éviter les déversements d'eau : lorsque vous arrosez vos plantes ou nettoyez vos extérieurs, veillez à ce que l'eau ne s'écoule pas sur le trottoir, les flaques peuvent devenir glissantes ou causer des dommages à long terme.
- 4. Signaler les problèmes majeurs : si vous remarquez des dommages importants au trottoir, tels que des fissures profondes ou des morceaux de revêtements manquants, signalez-les à la Mairie. Ensemble nous pouvons veillez à ce que nos trottoirs soit sûrs et bien entretenus.

Nous comptons sur vous!

AMÉNAGEMENT ROUTIER



Une mesure sera prochainement mise en œuvre pour assurer la sécurité de tous les usagers de la route.

Conformément à la règlementation en vigueur, l'ancien arrêt de bus situé rue de Messigny sera condamné dans les prochaines semaines. Cette décision a été prise afin de respecter la distance minimale de 5 mètres requise entre tout passage piéton et tout véhicule en stationnement.

Cette mesure vise à améliorer la fluidité de la circulation et à garantir la sécurité des piétons, en particulier aux abords des passages dédiés.

Merci de votre compréhension !







Après-midi Jeux vidéo "Mario Kart 8 Deluxe"

le mercredi 15 mai 2024 de 14h30 à 17h30

(20 personnes max.)

Sur inscription au 03.80.74.46.73 ou par courriel à bibliotheque-asnieres-les-dijon@orange.fr



ESPACE RABELAISBibliothèque municipale



NOUVEAUTÉ



Mairie d'Asnières-lès-Dijon 03.80.23.80.42 - mairie-asnieres-dijon@orange.fr

Vous recevez ce message car vous êtes inscrit sur la liste "Info village d'Asnières". Si vous ne souhaitez plus recevoir nos actualités, merci d'envoyer un courriel à : mairie-asnieres-dijon@orange.fr